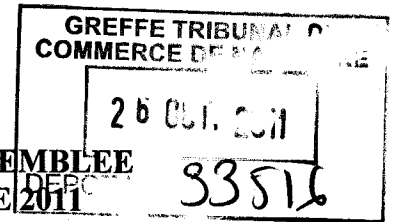


SARL A.C.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 800 000,00 Euros
Siège social : 31, rue Sablonville
92200 NEUILLY SUR SEINE
510 535 370 RCS NANTERRE

---000---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011**



L'an deux mil onze,
Le 3 octobre,
A 10 heures,

Le soussigné Jean-Pascal CANDAU, associé unique de la société A.C., Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 800 000,00 Euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jean-Pascal CANDAU, associé unique, a constaté que la société A.C. était liée par un bail depuis le 3 octobre 2011 pour des locaux sis 15 rue Charles Bernard Metmann à 92200 NEUILLY SUR SEINE.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide de transférer le siège social du 31 rue Sablonville à 92200 NEUILLY SUR SEINE au 15 rue Charles Bernard Metmann à 92200 NEUILLY SUR SEINE et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article IV des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE IV - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

**15 rue Charles Bernard Metmann
92200 NEUILLY SUR SEINE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés, et en tout lieu par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Pascal CANDAU

Gérant et Associé Unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Haudou', is written below the printed name.Two vertical lines, one slightly to the left of the other, are drawn in black ink to the right of the signature.

